



TOUR POUSETS PAR EQUIPES 2026

QUALIFICATION CDG 78

« Challenge Thomas LEVET »

Règlement 2026

Epreuve organisée par le Comité Départemental de golf du 78

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

1. PRESENTATION DU CHALLENGE

Cette compétition est ouverte aux U10 garçons et filles.
Elle se déroule sur 2 épreuves qualificatives pour la finale de Ligue.

2. CALENDRIER DU TOURNOI

			Equipe
QUALIFICATIONS	Tour 1	Date	MERCREDI 08 AVRIL 2026
		Lieux	Golf de l'Île Fleurie (78)
		Clôture inscription	Mardi 31 Mars 2026
	Tour 2	Date	MERCREDI 10 JUIN 2026
		Lieux	Golf de Maisons Laffitte (78)
		Clôture inscription	Mardi 02 Juin 2026
Finale	Date	MERCREDI 24 JUIN 2026	
	Lieu	Golf Isabella (78)	
	Clôture inscription	Mardi 16 Juin 2026	



3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ouverte aux **Associations sportives des clubs du Comité Départemental des Yvelines** qui pourront présenter 1 équipe pour ces qualifications.
- Le nombre d'équipes par qualification sera limité à **18** et seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.
- Si à la clôture des inscriptions, des places sont toujours disponibles, une 2^{ème} équipe par club ayant sera autorisée dans l'ordre du classement 2024-2025 du Challenge ACADOMIA des Ecoles de Golf (la priorité sera donnée aux clubs ayant participé Tour Poucets par équipes 2025).
- L'équipe sera constituée de **3 joueuses ou joueurs par tour, membres permanents et licenciés de l'association sportive** du club qu'ils représentent.
Dans le cadre d'une création de licence ou d'un changement de club de licence, celui-ci aura dû intervenir et être enregistré à la FFGOLF au plus tard le jour de la clôture des inscriptions des équipiers soit au plus tard le **Mardi 31 Mars 2026**.
La constitution de l'équipe pourra être différente pour chacun des trois tours.
- Les Equipiers doivent :
 - Être au minimum en possession du drapeau blanc.
Une tolérance permettra à un club de constituer son équipe avec un joueur ayant un drapeau jaune.
 - Avoir un index **supérieur à 50,0** pour les filles et pour les garçons. L'index pris en compte sera celui à la date du **Mardi 24 Mars 2026**.
 - Les joueurs répondant à ces critères à la date de clôture des inscriptions resteront éligibles durant toute la durée de l'épreuve.
 - En cas de changement de club en cours d'épreuve, un joueur ayant disputé un tour de l'épreuve par équipe ne pourra pas continuer avec son nouveau club.
 - Figurer sur la fiche des joueurs potentiels de l'équipe enregistrée **sur Extranet**.
Si un club engage 2 équipes, un joueur qui aurait jouer le 1^{er} tour avec une équipe ne pourra jouer le 2^e tour avec la 2^e équipe.

4. ENGAGEMENTS

- **L'engagement du club doit se faire auprès du comité départemental de golf du 78 par l'envoi de la fiche d'inscription au plus tard le Vendredi 13 Mars 2026 par mail (cdg78@lgpidf.com) et du règlement du droit de jeu par virement bancaire (cf RIB sur la fiche d'inscription)**
L'engagement sera confirmé dès réception et le club pourra alors inscrire ses joueurs potentiels sur Extranet clubs : <http://xnet.ffgolf.org> dans la compétition organisée par son Comité.
- **Le droit d'inscription est fixé à 40 € par équipe.**

5. INSCRIPTION DES JOUEURS

- **Pour l'épreuve par Equipes** : au plus tard le **Mardi 31 Mars 2026** pour inscrire vos joueurs potentiels sur Extranet clubs : <http://xnet.ffgolf.org>.

6. FORMES DE JEU

- **FORMULE : Formule Greensome poucet à 3** : Les 3 joueurs jouent le coup de départ, choisissent une des 3 balles puis alternent sur les coups suivants.
Exemple : si la balle du joueur A est choisie, si C décide de jouer en second, c'est ensuite à B de jouer puis à A, L'ordre ACB est conservé jusqu'à la fin du trou joué.

Score maximum (**9 coups par trou**).

Le club vainqueur de chaque tour est celui qui aura marqué le moins de points sur 9 trous.
Chaque épreuve qualificative donnera lieu à un classement pour lequel sera attribué un certain nombre de points (cf. § CLASSEMENT).



- **DEPARTS** : En shot-gun à **14h30**.

7. REPÈRES DE DÉPARTS

Epreuve par équipes :

Parcours de 9 trous aménagé de type « parcours orange » : départs uniques compris entre 90 et 200 mètres du green.

8. INFORMATIONS

8.1. CADETS

Les cadets ne sont pas autorisés, les enfants devant être **autonomes**.

8.2. ACCOMPAGNATEURS :

Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, parents, grands-parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc... devront impérativement se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera l'application stricte du règlement et des règles de golf. En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du Club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

8.3. SUIVEURS DE PARTIE :

Les parties pourront être accompagnées par des **suiveurs de parties accrédités** par le Comité ou la Ligue.

8.4. INSTRUMENT DE MESURE :

Les dispositifs électroniques de mesure de distance ne sont pas autorisés sur l'épreuve.

8.5. DROIT A L'IMAGE :

Sauf avis contraire stipulé par écrit et envoyé par mail à la Ligue ou au Comité, tous participants aux épreuves de la Ligue et/ou du comité ainsi que leurs encadrements (famille, coaches, responsables de club) autorisent la captation et la diffusion de photos et vidéos sur les supports de communication de la Ligue de Golf Paris Ile-de-France, du comité départemental de golf des Yvelines ainsi que sur ceux du club d'accueil de la compétition.

9. CLASSEMENT

L'épreuve se déroulera en 2 phases :

- 1) Qualifications : organisées **par les Comités Départementaux**.
- 2) Finale : organisée **par la Ligue**.

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS

Chaque épreuve qualificative (par équipe ou individuelle) donne lieu à un classement pour lequel est attribué un certain nombre de points (**cf. tableau ci-dessous**).

Place	Points
1 ^{er}	195
2 ^{ème}	155
3 ^{ème}	125
4 ^{ème}	105
5 ^{ème}	95
6 ^{ème}	85
7 ^{ème}	80
8 ^{ème}	75
9 ^{ème}	70
10 ^{ème}	65

Place	Points
11 ^{ème}	60
12 ^{ème}	56
13 ^{ème}	52
14 ^{ème}	48
15 ^{ème}	44
16 ^{ème}	40
17 ^{ème}	37
18 ^{ème}	34
19 ^{ème}	31
20 ^{ème}	28



Si des équipes sont à égalité, les points seront partagés. Exemple : 3 équipes sont 3^{ème} ex aequo : 3^{ème} 125 points ; 4^{ème} 105 points ; 5^{ème} 95 points $(125+105+95) / 3 = 108,33$ points. Les équipes à égalité auront donc chacune 108,33 points.

9.2. CLASSEMENT FINAL DES QUALIFICATIONS :

○ Epreuve par Equipes :

- Le classement final des qualifications prendra en compte les résultats en points des 2 épreuves organisées par le Comité (un club ne participant pas à la totalité des épreuves sera classé avec les points de la seule épreuve jouée).
- En cas d'égalité, les clubs seront départagés sur le moins bon résultat en points. Si une égalité persiste, le départage du logiciel RMS sera utilisé sur les scores du 2^e tour (un club qui n'aurait participé qu'à 1 seul tour de qualification sera considéré comme ayant le plus mauvais score par rapport à tous les autres).
- Sera qualifié pour la Finale **la 1^{ère} équipe au classement à l'issue des 2 tours.**
- En complément, pour arriver à un total de **10** équipes en finale, seront qualifiés par poules qualificatives 1 ou plusieurs équipes supplémentaires par rapport au nombre d'équipes engagées sur les qualifications de tous les CDG de la Ligue.
- Si un club aligne 2 équipes, seule 1 équipe sera éligible à se qualifier et participer à la finale.

○ Classement de la Finale :

La finale se déroulera selon la même formule de jeu que les étapes qualificatives.

Le classement par équipes sera établi selon les scores réalisés sur les 9 trous.

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place, le départage du logiciel RMS sera utilisé

10. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est composé de :

- 1 représentant du Club
- 1 représentant du Comité Départemental des Yvelines
- 1 arbitre

Il se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.

11. PRIX

Finale de Ligue – Challenge Thomas LEVET :

Le club vainqueur par équipes sera récompensé.



TOUR POUSETS PAR ÉQUIPES 2026

« Challenge Thomas LEVET »

FICHE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION

CLUB DE :

Confirmez l'inscription d'une équipe au Tour Poucets par Equipes 2026

(Droits d'inscription : 40 euros par équipe)

Pour valider notre inscription, merci de nous régler les droits d'inscriptions de préférence par virement (ou par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Paris Ile-de-France).

Lors du virement, précisez bien votre numéro de club. Merci

Ci-dessous nos coordonnées bancaires :

	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE			
LIGUE RÉGIONALE DE GOLF PARIS - IDF			
2 AVENUE DU GOLF			
78280 GUYANCOURT			
DOMICILIATION : ST QUENTIN EN YVELINES (02190)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	02190	00037260177	20
Identification Internationale (IBAN)			
IBAN FR76 3000 3021 9000 0372 6017 720			
Identification Internationale de la Banque (BIC)			
SOGEFRPP			

P.-S. : LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET D'ENVOI EST FIXÉE AU VENDREDI 13 MARS 2026



TOUR POUSETS PAR ÉQUIPES 2026

A FAIRE PARVENIR PAR MAIL A LA LIGUE LE MARDI DE LA SEMAINE PRECEDENT LE TOUR CONCERNE

CLUB DE :

Tour 1

Tour 2

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

(Les 3 équipiers doivent figurer sur la fiche des joueurs potentiels de l'équipe enregistrée sur Extranet)

	Nom	Prénom	Index au 24/03/26
N° 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOM ET SIGNATURE DU CAPITAINE :			